

Règlement Particulier Trophée Jeunes « DUOS » des Yvelines

Contexte :

La compétition « DUOS » est une compétition « par équipe » destinée aux jeunes de poussins à cadets sélectionnés par le comité 78. Ce tournoi « DUOS » a pour objectifs de permettre aux jeunes de lancer leurs saisons, d'organiser des oppositions homogènes en simple et double, de préparer les compétitions régionales.

Généralités :

Article 1 : Le tournoi est autorisé sous le numéro xxxxxx. Il se déroule les 28 et 29 septembre 2024, au Complexe sportif du Lieutel, situé au 2 place Europe, 78940 la Queue Lez Yvelines, sur 7 terrains.

Article 2 : Le tournoi se déroulera selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD), les dispositions particulières de la LIFB et du règlement ci-après.

Article 3 : Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence joueur et ne pas être suspendu à la date de la compétition.

Article 4 : Le Juge-Arbitre de la compétition est Matthieu RIOILLIER. Ses décisions sont sans appel et il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respectent pas les règlements.

Le GEO de la compétition est David DUBOIS.

Article 5 : La participation à ce tournoi implique :

- L'acceptation du présent règlement et oblige tous les clubs des Yvelines à être en règle avec le Comité Départemental, en ce qui concerne notamment les licences, ainsi que le règlement de toutes les factures de la saison passée.
- L'obligation de fournir le nom et les coordonnées d'un responsable « jeunes » qui centralisera toutes les demandes.
- De fournir une fiche club remplie avec les coordonnées des responsables du club : toute fiche non remplie entraînera l'interdiction de participation de toutes les compétitions organisées par le Comité (jeunes et adultes).

Séries et Tableaux :

Article 6 : Le tournoi est ouvert aux jeunes filles et garçons des Yvelines sélectionnés par le comité 78. Il est ouvert aux catégories « poussins », « benjamins », « minimes » et « cadets ». Les tableaux filles se dérouleront le Samedi et les tableaux garçons se dérouleront le Dimanche.

Article 7 : Le comité d'organisation peut regrouper ou scinder les catégories pour organiser des poules de niveau homogène.

Article 8 : Chaque rencontre par équipe sera composée de trois matchs : Deux simples et un double. L'ordre des matchs sera déterminé en amont par le comité d'organisation en accord avec le juge arbitre.

Article 9 : Les tableaux se dérouleront sous forme de poules unique (deux poules uniques de simples et une poule unique de double). Les jeunes marqueront ainsi les points en fonction de leurs résultats individuels pour le CPPH.

Article 10 : Lors de l'inscription, le jeune le mieux classé au CPPH évoluera en simple 1 sur l'ensemble de la compétition. En cas de classement identique, le choix entre le simple 1 et le simple 2 pour l'ensemble de la compétition devra être transmis lors de l'inscription au comité d'organisation.

Article 11 : Le classement pour déterminer les podiums se fera par équipe. Une rencontre remportée rapporte 2 points. Une rencontre perdue rapporte 1 point. Une rencontre perdue par WO rapporte 0 point.

En cas d'égalité entre plusieurs équipes : si 3 équipes sont à égalité, elles sont départagées dans l'ordre au match average, au set average, au point average puis par un tirage au sort. Dès lors que le nombre d'égalité revient à 2 équipes, c'est l'opposition particulière qui détermine le vainqueur.

Article 12 : Le Comité d'organisation, en accord avec le Juge-Arbitre, se réserve le droit, en fonction des impératifs techniques des structures accueillant la compétition, de changer le format de la compétition.

Inscriptions :

Article 13 : Les inscriptions se font par mail à ctd.comite78@gmail.com avant le jeudi 12 septembre 2024 inclus. Le tirage au sort aura lieu le jeudi 19 septembre 2024, une mise à jour des cotes sera effectuée à cette date pour l'attribution des têtes de séries.

Article 14 : Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 13h00 à 20h00 ou le dimanche de 08h30 à 19h00.

Article 15 : Les joueurs devront être licenciés (licence validée par la ligue) au plus tard le 19 septembre.

Article 16 : Le montant des droits d'engagement est de 7€ par joueur.

Forfaits :

Article 17 : Tout joueur participant au tournoi « DUOS » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

Article 18 : Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais. Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli.

Déroulement :

Article 19 : Les convocations sont envoyées aux responsables jeunes des clubs le 20 ou le 21 septembre. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée ou en ligne.

Article 20 : Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait sur le tableau.

Article 21 : Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du Juge-Arbitre muni d'un justificatif écrit.

Article 22 : Les volants sont fournis par le comité d'organisation : RSL TOURNEY 4.

Article 23 : L'ensemble des matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points. Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match.

Article 24 : Un échancier du tournoi sera affiché dans la salle. Les matches pourront être appelés jusqu'à une heure avant l'horaire affiché dans cet échancier.

Article 25 : Les matchs seront auto-arbitrés jusqu'aux finales. Cependant tout joueur pourra faire appel au juge arbitre à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

Article 26 : Les joueurs doivent être accompagnés d'un responsable majeur. Ce responsable doit être présent impérativement durant toute la compétition.